

FICHE D'ECART

Fiche n°1

Réponse de l'exploitant attendue sous 15 jours après la visite d'inspection

Exploitant : Vignerons presqu'île de St Trop Site inspecté : Gassin Date de l'inspection: 13/02/2019

INSPECTION

- **Constat de l'inspecteur** Les locaux de stockage de cartons sont dépourvus de système de désenfumage

Ecart aux dispositions de : article 7.5.3 de l'arrêté préfectoral du 9 sept 2008

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

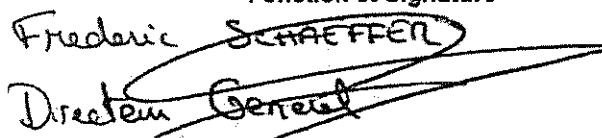
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous allons consulter nos prestataires afin d'établir des devis et étudier la possibilité de mettre des trappes de désenfumage - (objectif = obtenir les devis pour mai 2019) afin de planifier les travaux le plus rapidement possible

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

La présence des trappes de désenfumage sera vérifiée lors d'une prochaine inspection

L'inspection le : 28/03/2019

 Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ECART

Fiche n°2

Réponse de l'exploitant attendue sous 15 jours après la visite d'inspection

Exploitant : Vignerons presque île de St Tropez

Site inspecté : Gassin

Date de l'inspection: 13/02/2019

INSPECTION

Constat de l'inspecteur La fréquence d'analyse des effluents rejetés au réseau d'assainissement n'est pas respectée.

Ecart aux dispositions de : article 9.2.1.1 de l'arrêté préfectoral du 9 sept 2008

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

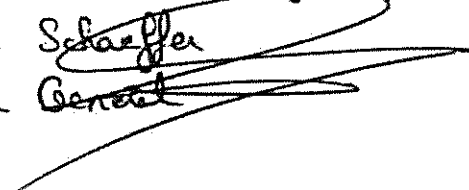


L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Frédéric Schaeffer
 Directeur Général



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

En l'état actuel des choses, et malgré tous les investissements réalisés ces dernières années (debimètre, Ph mètre...) les analyses et fréquences demandées par l'arrêté sont trop contraignantes par rapport à notre installation - Nous avons demandé dans un dossier de porter à connaissance à revoir ces fréquences et à les ramener à 2 par an - Nous attendons votre décision sur ce point; et nous nous organisons ensuite pour la respecter à la lettre -

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

La fréquence d'analyse sera revue par voie d'arrêté préfectoral complémentaire

L'inspection le : 28/03/2019

Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ECART

Fiche n°3

Réponse de l'exploitant attendue sous 15 jours après la visite d'inspection

Exploitant : Vignerons presqu'île de St Tropez Site inspecté : Gassin Date de l'inspection: 13/02/2019


INSPECTION

Constat de l'inspecteur Le volume des rétentions dans le local de stockage des produits chimiques est inférieur à 20% des volumes total des produits susceptibles de polluer les eaux ou les sols

Ecart aux dispositions de : article 7.4.3 de l'arrêté préfectoral du 9 sept 2008

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

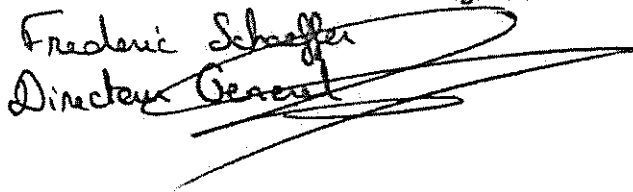
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



Frederic Schaeffer
Directeur Général

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous avons, avec votre aide, constaté que nos bacs de rétention ne sont pas assez grands par rapport au stockage -
Nous allons corriger cela et acheter des bacs plus grands afin de respecter la législation - Nous allons passer commande immédiatement afin de les recevoir et mettre en place au plus vite -

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires : Les capacités de rétention seront vérifiées lors d'une prochaine inspection

L'inspection le : 28/03/2019

Fiche soldée le :

DREAL